



RAPPORT D'ACTIVITÉ

FORMATION ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Mai 2026

IRTS CA INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE
ET SON CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS / CENTRE DE FORMATION / PÔLE RESSOURCES VAE



8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 REIMS
03 26 06 22 88 / www.irtsca.fr



SOMMAIRE

Préambule	1
I/ La filière ASS en 2025/2026	
1/ Quelques chiffres.....	2
Les résultats du diplôme ASS de juin 2025.....	2
La composition des promotions.....	2
L'apprentissage.....	3
Les admissions	4
2/ La formation, la diplomation.....	5
Les périodes de formation pratique : localisation et secteur d'intervention	5
La formation théorique	6
La formation à l'international	7
II/ La réforme de la formation.	
1/ Les éléments essentiels	8
Contexte, enjeux et objectifs de la réforme	8
Une nouvelle organisation de la formation	8
La structuration en blocs de compétences	9
Modernisation des contenus de formation	9
Nouvelles modalités d'évaluation	9
2/ Les points négatifs, positifs et l'adaptation à l'IRTS.....	10
III/ Perspectives	11
Remerciements	12

PREAMBULE

L'année universitaire 2025/2026 est marquée par deux activités principales, d'une part l'accompagnement habituel des apprenants tant en formation pratique que théorique et d'autre part le travail d'ingénierie pédagogique concernant la réforme de la formation des 5 diplômes de niveau 6 du travail social.

Un nouveau ruban pédagogique est en cours de finalisation. Il prend en compte les contenus de formation, les séquences de formation pratique, l'organisation en 4 blocs de compétences et ce qui concourt à la certification.

De plus, l'attractivité des métiers, en fragilité depuis plusieurs années pour les différents métiers du travail social concerne tous les métiers du champ social et ce sur tout le territoire français. Elle vient accentuer les difficultés de recrutement.

C'est au regard de cette situation qui perdure depuis quelques années que la Région a décidé de mettre en place un projet de **parcours vers l'emploi** concernant les métiers d'ASS et de TISF qui a démarré durant l'année universitaire 24/25 et qui a été renouvelé pour 25/26.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée l'année universitaire 2025/2026 avec en perspective la mise en œuvre de la réforme des formations de niveau 6 du travail social.

I/ La filière ASS en 2025/2026

1/ QUELQUES CHIFFRES

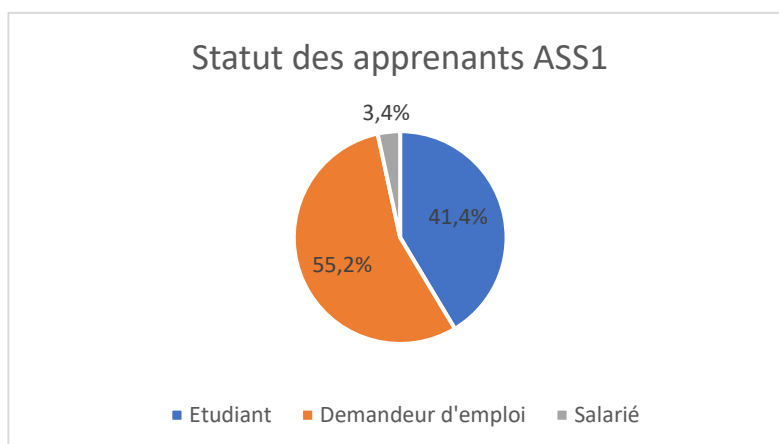
Les résultats du diplôme ASS de juin 2025

24 candidats se sont présentés au DEASS, tous ont été diplômés.

La composition des promotions

ASS1

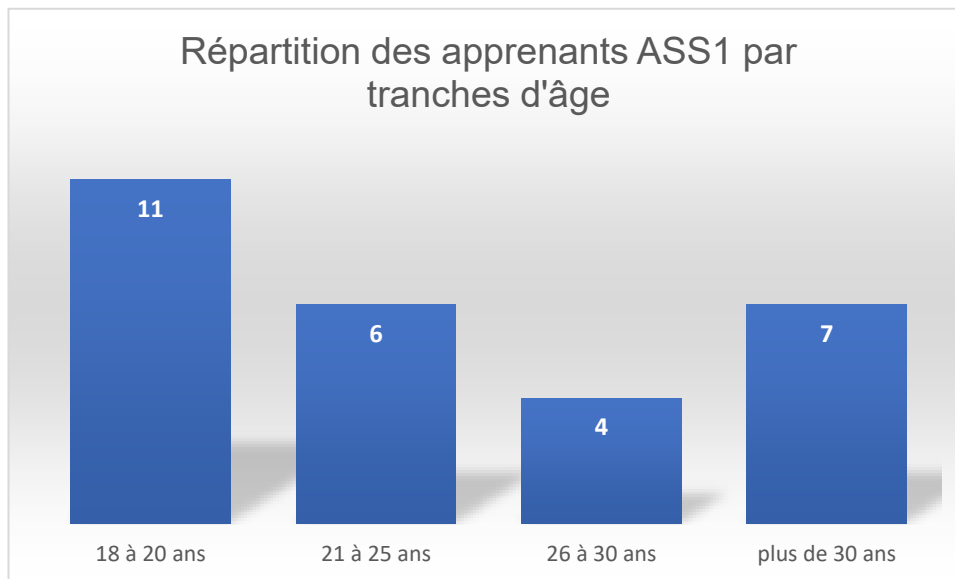
En première année, 32 apprenants sont entrés en septembre 2025 suite à trois séquences d'admission (avril, juillet et septembre). A ce jour la promotion se compose de 28 apprenants dans le quota de la Région (12 étudiants et 16 demandeurs d'emploi) et 1 salarié.



L'âge à l'entrée en formation pour cette promotion se répartit ainsi : 10 apprenants entre 18 et 20 ans, 9 entre 21 et 26 ans et 10 de plus de 30 ans.

La moyenne d'âge, pour cette promotion, est de 26,5 ans. Cet âge augmente depuis quelques années, ceci est corrélé avec l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi entrant en formation.

Il existe donc des écarts d'âge très importants avec des personnes mineures et d'autres qui ont plus de 40 ans.



ASS2

Pour cette promotion, 26 apprenants sont en formation.

ASS3

Pour cette année nous présentons 26 candidats. Depuis le début de l'année universitaire 2 apprenants ont suspendu leur formation en raison de difficultés d'apprentissage sur les sites qualifiants souvent combiné à des situations personnelles et/ou médicales dégradées (Les graphiques concernant les différentes répartitions pour les ASS2 et les ASS3 se trouvent dans les rapports d'activités précédant : 23-24 et 24-25)

Les origines géographiques des apprenants se trouvent, principalement, en Champagne-Ardenne, nous accueillons quelques axonais.

Apprentissage

Au cours de cette année universitaire, nous comptons 3 apprenantes en situation d'apprentissage en CHRS et CCAS dont 2 en troisième année.

Deux nouveaux contrats sont envisagés à partir de la rentrée universitaire de 26/27
La filière ASS compte peu d'apprentis.

Aujourd'hui, les restrictions budgétaires ne sont pas en faveur de nouvelles signatures de contrat, notamment dans le secteur public, puisque le CNFPT privilégie pour l'apprentissage les niveaux 3 et 4.

Les admissions

La filière bénéficie d'un financement par la Région de 44 entrants en formation.

Ce chiffre est actuellement insuffisant pour combler les postes à pourvoir sur les terrains professionnels et inatteignable au regard du nombre de candidats pour le métier. Ce chiffre a été fixé avant 2005 par l'Etat pour dix ans en vue de remplacer les départs en retraite.

Les admissions pour l'an prochain débutent avec des chiffres en progression d'environ 30% pour arriver à 83 candidats.

Dans ce contexte de pénurie de professionnels diplômés et du manque d'attractivité du métier un projet de préformation concernant la formation ASS conjointement à la formation TISF s'est mis en place. Ce projet se concrétise par une convention signée entre l'Etat, la Région et France Travail. L'action se nomme « Parcours vers un métier d'ASS et de TISF ». Les prescripteurs sont les missions locales et France travail.

L'année dernière, 11 personnes ont participé à ce Parcours qui vise, à travers des apports théoriques et des séquences de formation pratique, à les aider à préciser leur projet professionnel et les préparer aux admissions. Cette action a duré de décembre 2024 à juin 2025.

Toutes les personnes de ce dispositif sont entrées en formation :

- 6 en formation ASS
- 3 en formation TISF
- 1 en formation EJE
- 1 en formation ME

VAE

En ce qui concerne la VAE, autre voie d'accès à la diplomation, les chiffres sont les suivants pour l'année 2025 :

- 11 personnes accompagnées réparties en 2 groupes pour une soutenance en 2025 ;
- 8 personnes ont présenté leur soutenance avec pour résultat 1 non-validation, 4 validations partielles, 2 validations totales et 1 personne dont on ne connaît pas le résultat.

2/ LA FORMATION, LA DIPLOMATION

Les périodes de formation pratique : localisation et secteur d'intervention

La formation pratique d'une durée totale de 52 semaines (1820 heures) se déroule sous la forme suivante :

- Séquence de découverte : 8 semaines (première année) ;
- Séquence d'immersion : 16 semaines : (8 semaines en première année et 8 en deuxième année) ;
- Séquence de territoire : 8 semaines (deuxième année) ;
- Séquence de professionnalisation : 20 semaines (fin de deuxième année et troisième année).

Pour l'année universitaire 2025/2026 la répartition géographique des séquences de formation pratique des apprenants (hors séquence territoire) est la suivante :

Département	Nombre d'apprenants
Aisne	5
Ardennes	20
Aube	5
Marne	80
Autres	2

L'inégale répartition des sites qualifiants est liée à une demande quasi exclusive des apprenants de se former à Reims, à Chalons en Champagne ou Epernay.

Les difficultés financières des apprenants sont principalement à l'origine de cette concentration des sites qualifiants sur le département de la Marne.

Au-delà des territoires, les apprenants se répartissent sur les sites qualifiants en fonction de leur choix et également des possibilités d'accueil.

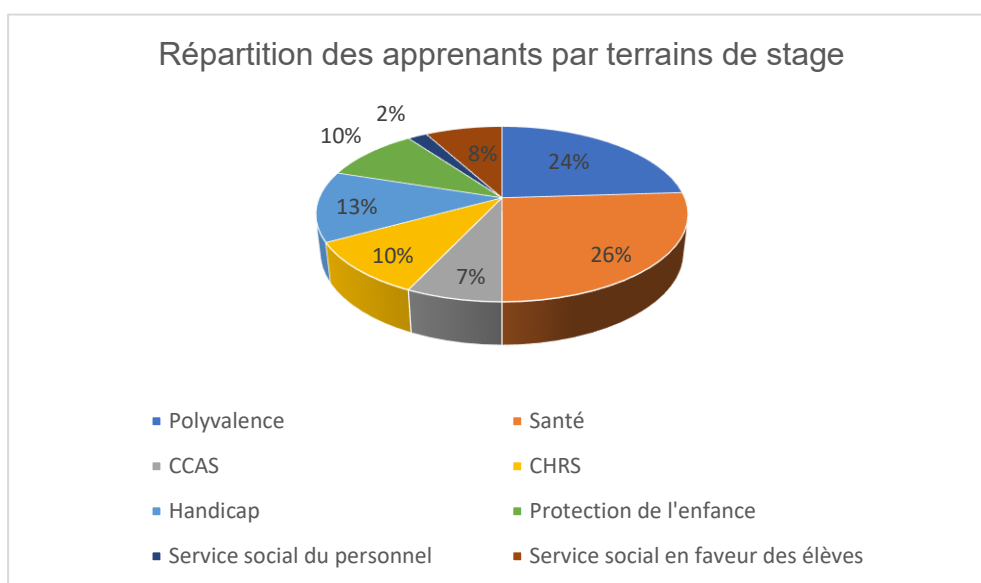
La répartition des apprenants par type de terrain évolue peu d'année en année. Toutefois il est à noter une augmentation d'accueil de stagiaires dans des services hospitaliers ainsi que différents services sociaux dévolus au personnel des institutions et entreprises.

Même si l'attrait des apprenants pour la polyvalence de secteur reste très important, le nombre de possibilité d'accueil est en diminution. Les professionnels évoquent une surcharge de travail notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance. Cette forme de travail social compte et de loin le plus d'ASS en activité. C'est assez fréquemment le premier poste recherché par les jeunes diplômés.

Les recherches de sites qualifiants sont chaque année des périodes de stress pour les apprenants et d'activité intense pour les formatrices. Cela donne lieu à des tensions dans les promotions. A chaque début de séquences quelques apprenants n'ont pas trouvé de site pour les former.

A cela s'ajoute la gratification pour environ moitié de nos apprenants de 3^{ème} année ce qui restreint les offres de formation pratique. La gratification est obligatoire pour les apprenants qui ont le statut d'étudiant quand la séquence de formation dépasse 2 mois.

La répartition par type de site qualifiant se présente ainsi :



La formation théorique.

Le volume d'heures d'enseignement théorique est de 1740 heures.

Le référentiel de formation est distribué en 4 domaines de compétences (appelés DC) et chacun d'eux en deux blocs de compétences :

- **DC 1. Intervention professionnelle en travail social (650 heures)**
 - Bloc 1. Intervention sociale individuelle
 - Bloc 2. Intervention sociale collective

- **DC 2. Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (574 heures)**
 - Bloc 3. Diagnostic social territorial
 - Bloc 4. Analyse de l'environnement social, familial et territorial

- **DC 3. Communication professionnelle en travail social (248 heures)**
 - Bloc 5. Expression et communication écrite et orale
 - Bloc 6. Communication professionnelle en travail social

□ **DC 4. Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (268 heures).**

Bloc 7. Connaissance et analyse des contextes institutionnels

Bloc 8. Mobilisation des acteurs et des partenaires

Les ECTS sont pareillement distribué en domaine de compétence et en bloc de compétence.

La formation pratique ainsi que la formation théorique s'enrichissent pour les apprenants de la filière ASS par la participation aux activités du pôle international.

La formation à l'international

Les apprenants en formation ASS ont la possibilité d'effectuer une séquence de formation pratique à l'international au cours de leur formation à l'IRTS CA :

- 8 semaines en fin de 1^{ère} année (mai-juin) et/ou 8 semaines en début de 2^{ème} année (septembre-novembre)
- 8 semaines en février-avril de la 2^{ème} année.

Au cours de l'année 2025/2026, aucun apprenant ASS n'est parti en mobilité à l'international. 8 ASS1 se sont inscrites au module d'accompagnement à la mobilité internationale et 3 devraient partir en mobilité en septembre 2026 en Belgique et au Sénégal.

Les apprenants de la filière ASS sont concernés plusieurs projets et mobilités collectives au cours de l'année universitaire 2025/2026 :

- 10 ASS2 vont participer à un Blended Intensif Program (BIP Erasmus+) qui aura lieu à Iasi, en Roumanie, du 20 au 27 juin 2026. Organisée par notre université partenaire en Roumanie, cette semaine de travail va permettre de partager les connaissances et les pratiques professionnelles des différents pays à propos de l'accompagnement des familles et de découvrir le travail social en Roumanie. Dans ce programme sont associés des partenaires belges, suisses et canadiens soit au total plus de 30 étudiants et 10 professeurs,
- 25 apprenants ASS3 ont participé à une journée transfrontalière le vendredi 3 avril 2026 sur la thématique de la participation des personnes concernées. Cette journée co-construite avec notre école partenaire HENALLUX (Haute Ecole Namur Liège Luxembourg), site d'Arlon a permis la rencontre entre apprenants belges et français en formation d'ASS. Il s'agit d'une opportunité pour échanger sur les pratiques mises en place dans nos deux pays et construire un réseau professionnel,

II/ La réforme d'octobre 2025 de la formation d'assistant de service social (DEASS)

1/ LES ELEMENTS ESSENTIELS

La réforme d'octobre 2025 du diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) constitue une évolution de la formation des travailleurs sociaux en France. Elle est officiellement actée par l'**arrêté du 6 octobre 2025**, publié au Journal officiel du 14 octobre 2025.

Cette réforme s'inscrit dans une refonte globale des diplômes du travail social de niveau 6 (bac +3), visant à moderniser les formations, renforcer leur cohérence et les adapter aux transformations de la société et des politiques publiques.

Son entrée en vigueur est fixée pour l'année universitaire 2026/2027 soit le **1er septembre 2026**.

Contexte, enjeux et objectifs de la réforme

La réforme du diplôme d'assistant de service social s'inscrit dans un mouvement global de modernisation des formations en travail social. Plusieurs facteurs ont motivé cette évolution :

- La transformation des problématiques sociales (précarité, exclusion, migration, vieillissement) ;
- L'évolution des politiques publiques sociales ;
- La nécessité d'une harmonisation européenne des diplômes (système LMD : Licence-Master-Doctorat) ;
- Le besoin de renforcer les compétences transversales des professionnels.

La réforme poursuit plusieurs objectifs principaux :

- Renforcer l'attractivité des métiers du travail social
- Harmoniser les diplômes au niveau licence (bac +3)
- Faciliter les parcours professionnels et les mobilités
- Introduire de nouvelles compétences (numérique, écologie, éthique)

Une nouvelle organisation de la formation

La formation est structurée sur :

- 3 ans (6 semestres)
- 180 crédits ECTS
- 3 442 heures de formation totale, réparties en :
 - 1 517 heures de formation théorique
 - 1 925 heures de formation pratique (55 semaines de stage)

La réforme confirme l'importance de l'alternance :

- Plus de 50 % du temps en stage
- Plusieurs périodes de formation pratique
- Encadrement par des professionnels qualifiés

La structuration en blocs de compétences

La réforme remplace les anciens domaines de formation par une organisation en 4 blocs de compétences capitalisables et transférables, en partie, entre formation :

1. Concevoir et conduire un accompagnement social global
2. Favoriser l'autodétermination et l'émancipation des personnes
3. S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale
4. Agir dans un cadre professionnel du travail social

La réforme renforce le socle commun avec d'autres formations du travail social (éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseillère en économie sociale et familiale) permettant :

- Des passerelles entre formations ;
- Des réorientations en cours de formation ;
- Une meilleure lisibilité des compétences.

Modernisation des contenus de formation

La réforme intègre et/renforce de nouvelles dimensions :

- Compétences numériques (usage des outils digitaux)
- Transition écologique
- Réflexivité et éthique professionnelle

Ces évolutions permettent d'adapter la formation aux enjeux contemporains du travail social.

Nouvelles modalités d'évaluation

Le système d'évaluation évolue vers une approche plus globalisée :

- Contrôle continu tout au long de la formation
- Validation par blocs de compétences
- Une épreuve finale nationale, nommée épreuve conclusive, comprenant :
 - Un dossier d'analyse du parcours professionnel
 - Une soutenance orale

2/ LES POINTS NEGATIFS, POSITIFS ET L'ADAPTATION A L'IRTS

Le moins

- ✓ Perte de 220h de formation théorique : la diminution concerne en grande partie des heures consacrées aux écrits professionnels, un contrôle continu dans ce domaine va être mis en place et noté conjointement par le référent de site qualifiant et le référent de parcours de l'apprenant.
- ✓ Les espaces réflexifs difficilement identifiables du fait de la disparition du mémoire de pratique professionnelle qui avait comme objectif d'analyser une question sociale, de mener une en s'appuyant sur une méthodologie de recherche et de déconstruire ses représentations.
- ✓ L'évaluation par des contrôles continus laisse une grande liberté aux centres de formation ce qui risque de produire des inégalités sur le territoire national.
- ✓ Les centres de formation sont entièrement en charge des contrôles continus et de l'épreuve conclusive ce qui augmente la charge de travail des formateurs de assistantes de formation.

Le plus

- ✓ Le système d'évaluation, qui remplace les huit certifications, qui mettaient les apprenants en jury sans cesse. De plus, cette réforme va permettre la participation des sites qualifiants à l'évaluation des apprenants par le biais d'ECTS en lien avec les objectifs de formation pratique et comme indiqué plus haut par le biais d'un contrôle continu.
- ✓ L'harmonisation des heures de formation pratique et théorique pour toutes les formations.
- ✓ Malgré une part de contenu de formation commune, les spécificités chaque métier sont conservées.

III/ Perspectives

La prochaine année universitaire verra la mise en œuvre de cette réforme pour les rentrants de septembre. Il s'agira également de continuer à préparer les années suivantes et notamment la préparation à l'épreuve conclusive.

L'information concernant cette réforme à nos partenaires et particulièrement aux sites qualifiants sera également un impératif.

De plus l'accompagnement des apprenants déjà en formation va se poursuivre durant encore deux années universitaires ce qui implique de gérer en même temps deux systèmes de formation.

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique de la filière ASS : Sophie SKOURATKO, Hélène CHARBONNIER, Maëlle GODON et Delphine JIMENEZ pour leur investissement dans la formation des ASS.

Je remercie également Sophie JAILLANT pour sa présence aux apprenants, sa vigilance dans le suivi des épreuves de certification, des livrets de apprenants ainsi que tout ce qui concerne la formation pratique.

Je remercie également Delphine LORANDIN pour le suivi des dossiers administratifs des apprenants ainsi que les absences.

Je remercie également tous les formateurs permanents et vacataires de l'IRTSCA qui participent à la formation des apprenants ASS ainsi qu'aux épreuves de certification.